BOSC DESIGN

SAINT RÉMY DE PROVENCE

PRIX ARTHUR 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS · COMPETITION RULES

Un concours de création ouvert autour de la lampe *Arthur Double* : un socle lumineux, deux rainures latérales, et rien de fixé d'avance. Ce que vous mettez dans ces rainures devient l'abat-jour et décide de tout. C'est ça, le concours. Chaque ligne du sommaire est cliquable.

SOMMAIRE

1 Objet du concours
2 Organisateur
3 Qui peut participer
4 Ce qu'il faut rendre
5 Admission au concours
6 La seule contrainte
7 Calendrier
8 Sélection et jury
9 Dotation
10 Propriété intellectuelle
11 Données personnelles
12 Réserves
13 Acceptation

ENGLISH VERSION →

1 *Purpose*
2 *Organiser*
3 *Who may enter*
4 *What to submit*
5 *Admission to the competition*
6 *The only constraint*
7 *Calendar*
8 *Selection and jury*
9 *Prize*
10 *Intellectual property*
11 *Personal data*
12 *Reservations*
13 *Acceptance*

VERSION DU 8 SEPTEMBRE 2026

BOSC-DESIGN.COM/PRIX-ARTHUR · CONTACT@BOSC-DESIGN.COM

ARTICLE 1

Objet du concours

Le Prix Arthur 2026 est un concours de création organisé par Bosc Design autour de sa lampe *Arthur Double*. Cette lampe est un socle lumineux : la source court dans la paroi centrale, à l'affleurement, et n'a pas à être touchée. De chaque côté, une rainure de 25 mm et une vis moletée.

Ce qui se fixe dans ces deux rainures — des plaques, ou tout autre chose — forme l'abat-jour et décide de tout : la couleur de la lumière, sa densité, ce qu'elle laisse passer et ce qu'elle retient. **L'objet du concours est là, et nulle part ailleurs** : imaginer ce qui vient dans les rainures. Le socle, lui, ne se modifie pas.

Le concours est lancé le 10 septembre 2026, pendant le salon Maison&Objet, où Bosc Design expose (Hall 5A, Design District).

ARTICLE 2

Organisateur

SARL Bosc Design, 38 boulevard Victor Hugo, 13210 Saint-Rémy-de-Provence, France. SIREN : 953 332 954. Courriel : contact@bosc-design.com. Ci-après « l'organisateur ».

ARTICLE 3

Qui peut participer

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, en France comme à l'international : architectes, designers, architectes d'intérieur, artistes, artisans d'art, étudiants, créateurs — et à qui ne se reconnaît dans aucune de ces cases. Les mineurs peuvent participer avec l'autorisation écrite de leur représentant légal.

La participation est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat. La lampe Arthur Double est en vente sur bosc-design.com, mais **la posséder n'est ni nécessaire pour candidater, ni un avantage dans le jugement** : l'Arthur Kit suffit à dessiner juste.

La participation peut être individuelle ou en équipe ; dans ce cas, l'équipe désigne un référent unique, seul interlocuteur de l'organisateur. Une seule candidature par personne ou par équipe.

Sont exclus les salariés de l'organisateur et des sociétés du groupe Bosc, les membres du jury, ainsi que leurs conjoints et parents directs.

ARTICLE 4

Ce qu'il faut rendre

Une candidature comprend :

— une intention, en quelques lignes : ce que vous fixez dans les rainures, la matière, l'épaisseur visée, et pourquoi ;

— des visuels : croquis, dessins, rendus, ou photographies de la pièce si elle existe déjà ;

— vos coordonnées et votre qualité (métier, école, atelier).

La pièce n'a pas besoin d'exister. Un projet dessiné est recevable au même titre qu'un objet fabriqué : le jury juge l'idée et sa justesse, pas les moyens de production.

La participation se fait en deux temps. Vous déclarez d'abord votre intention sur **bosc-design.com/prix-arthur**. L'organisateur vous répond sous cinq jours ouvrés : soit il vous adresse la marche à suivre pour déposer votre candidature, soit il vous informe que votre déclaration n'est pas retenue (article suivant).

Une fois admis, vous envoyez vos visuels à contact@bosc-design.com, objet « PRIX ARTHUR 2026 — votre nom », en PDF ou JPEG, 10 Mo maximum par envoi ; au-delà, par lien de téléchargement. Le français et l'anglais sont acceptés indifféremment.

ARTICLE 5

Admission au concours

La déclaration d'intention ne vaut pas admission au concours. L'organisateur admet les participants à concourir selon son appréciation, au regard de la cohérence de l'intention avec l'objet du concours, du sérieux de la démarche, et du nombre de candidatures qu'il est en mesure d'examiner.

Sa décision n'a pas à être motivée et n'ouvre droit à aucune indemnité. Elle ne peut en aucun cas reposer sur un motif discriminatoire.

Une déclaration non retenue n'interdit pas de se présenter à une édition suivante du prix.

ARTICLE 6

La seule contrainte

Une seule contrainte technique : l'épaisseur. Chaque rainure du socle mesure 25 mm. En dessous de 2 mm, la vis ne retient rien ; au-delà de 25 mm, la création n'entre pas. Entre les deux, tout peut arriver. La hauteur et la largeur, elles, ne sont pas contraintes : elles font partie de la proposition.

Pour mémoire : socle de 12 × 10 × 4 cm, deux rainures de 25 mm, source linéaire logée dans la paroi centrale, une vis moletée par rainure.

Les plans cotés, le fichier DWG, les photographies et le principe lumineux sont réunis dans l'**Arthur Kit**, en téléchargement libre sur la page du concours : pas d'inscription, pas de formulaire.

ARTICLE 7

Calendrier

10 → 14 SEPTEMBRE 2026	Lancement à Maison&Objet et ouverture des candidatures.
30 NOVEMBRE 2026	Clôture des candidatures, 23 h 59, heure de Paris.
14 DÉCEMBRE 2026	Dix sélectionnés, puis trois finalistes, publiés sur bosc-design.com et sur Instagram.
FIN FÉVRIER 2027	Remise du Prix Arthur, à Paris ou en Provence.

Toute candidature parvenue après la clôture est écartée. La date et l'heure de réception par l'organisateur font foi.

ARTICLE 8

Sélection et jury

Dix candidatures sont retenues, puis trois finalistes, puis un lauréat. Les critères, à poids égal :

— l'originalité du geste ;

— la justesse de la lumière : ce que la création fait du faisceau ;

— la faisabilité : la pièce doit pouvoir exister ;

— le respect de la contrainte d'épaisseur ;

— la clarté du récit et la qualité des images.

Le jury réunit Arthur et Jean Bosc et des personnalités du design et de l'architecture, dont la composition est annoncée sur bosc-design.com avant la clôture des candidatures. Ses décisions sont souveraines et n'ont pas à être motivées.

ARTICLE 9

Dotation

Le lauréat reçoit :

— l'invitation à un événement du Prix Arthur, à la bastide des Chardons, en Provence, avec hébergement sur place pendant la durée de l'événement ;

— une lampe Arthur Double, pour y monter sa pièce ;

— la photographie de sa pièce montée sur Arthur, réalisée par nos soins, et sa mise en avant sur les supports de Bosc Design ;

— une présentation éditoriale de la pièce et de son auteur dans la presse design.

Les trois finalistes sont également présentés sur les supports de Bosc Design.

La pièce est réalisée par le lauréat lui-même : l'organisateur ne la fabrique pas. Il fournit la lampe, monte la pièce dessus, la photographie et la met en avant.

L'invitation est nominative et non cessible. Le lieu, la date, le format et la durée de l'événement sont fixés par l'organisateur et annoncés en temps utile. L'hébergement sur place est pris en charge pendant l'événement ; **le voyage jusqu'en Provence reste à la charge du lauréat**. La dotation ne peut être échangée contre sa valeur en argent.

ARTICLE 10

Propriété intellectuelle

Chaque participant reste l'auteur et le propriétaire de sa création.

En candidatant, il autorise l'organisateur à reproduire et à diffuser gratuitement les visuels transmis, son nom et sa qualité, aux seules fins de promotion du Prix Arthur 2026 et de ses éditions suivantes, sur tout support, pour une durée de trois ans à compter de la clôture des candidatures.

L'organisateur n'acquiert par là aucun droit de fabrication ni de commercialisation. Si une fabrication ou une édition de la pièce était un jour envisagée, elle ferait l'objet d'un accord écrit distinct, réglant le crédit d'auteur et les conditions de cette édition.

Idées et développements propres. Le droit d'auteur protège la forme d'une œuvre, non l'idée ni le principe qu'elle met en œuvre : une idée, un procédé, un type de matériau ou une manière de traiter la lumière ne sont pas appropriables.

Bosc Design conçoit et développe ses produits de façon continue et indépendante, reçoit des propositions de sources multiples, et peut avoir engagé avant la clôture des développements proches d'une candidature. La participation ne confère donc au participant **aucun droit, aucune créance et aucune exclusivité sur les produits présents ou futurs de Bosc Design**, y compris si l'un d'eux présente des similitudes avec sa proposition. Le participant renonce à toute réclamation à ce titre, **sauf reprise à l'identique de la forme originale qu'il a lui-même transmise**.

Garantie du participant. Chaque participant garantit être l'auteur de ce qu'il présente, en détenir tous les droits, et que sa proposition n'enfreint aucun droit de tiers — droit d'auteur, dessin ou modèle, marque, droit à l'image. Il garantit l'organisateur contre toute réclamation d'un tiers portant sur sa proposition et le remboursera des frais qu'elle occasionnerait. L'organisateur écarte toute candidature qui contreviendrait à cette garantie.

ARTICLE 11

Données personnelles

Les informations recueillies servent uniquement à la gestion du Prix Arthur 2026 et à l'information des participants. Le responsable de traitement est la SARL Bosc Design. Ces informations ne sont transmises à personne d'autre et sont conservées jusqu'au 31 décembre 2027. Chacun peut demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ses données en écrivant à contact@bosc-design.com.

ARTICLE 12

Réserves

L'organisateur peut modifier, écourter, prolonger ou annuler le concours si les circonstances l'exigent ; l'information est alors portée sur la page du concours. Sa responsabilité ne peut être engagée pour un envoi perdu, incomplet ou parvenu hors délai, ni pour une défaillance technique du réseau ou de la messagerie. Les candidatures ne sont pas retournées.

ARTICLE 13

Acceptation

Candidater vaut acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il est consultable et téléchargeable librement sur bosc-design.com/prix-arthur, et adressé sur simple demande.

Le règlement est soumis au droit français. Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'organisateur dans le mois qui suit la remise du prix. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents sont ceux du ressort du siège de l'organisateur.

Bosc Design · 38 boulevard Victor Hugo · 13210 Saint-Rémy-de-Provence · France · contact@bosc-design.com · bosc-design.com/prix-arthur

COMPETITION RULES

ENGLISH VERSION

← VERSION FRANÇAISE

ARTICLE 1

Purpose

The Prix Arthur 2026 is a design competition organised by Bosc Design around its *Arthur Double* lamp. The lamp is a luminous base: the source runs flush along the central wall and is not to be touched. On either side, a 25 mm groove and a thumbscrew.

Whatever is fixed into those two grooves — plates, or anything else — forms the shade and decides everything: the colour of the light, its density, what it lets through and what it holds back. **That is where the competition lies, and nowhere else**: imagining what goes into the grooves. The base itself is not to be altered.

The competition opens on 10 September 2026, during the Maison&Objet fair, where Bosc Design exhibits (Hall 5A, Design District).

ARTICLE 2

Organiser

SARL Bosc Design, 38 boulevard Victor Hugo, 13210 Saint-Rémy-de-Provence, France. Company number (SIREN) : 953 332 954. Email: contact@bosc-design.com. Hereafter “the organiser”.

ARTICLE 3

Who may enter

The competition is open to any individual of legal age, in France and internationally: architects, designers, interior architects, artists, craftspeople, students, makers — and anyone who fits none of those boxes. Minors may enter with the written consent of a legal guardian.

Entry is free and requires no purchase. The Arthur Double lamp is on sale at bosc-design.com, but **owning one is neither necessary to enter nor an advantage in the judging**: the Arthur Kit is enough to design accurately.

Entry may be individual or as a team; a team names one single contact, who is the organiser's only correspondent. One entry per person or per team.

Employees of the organiser and of the Bosc group companies, members of the jury, and their spouses and direct relatives may not enter.

ARTICLE 4

What to submit

An entry consists of:

— an intention, in a few lines: what you fix into the grooves, the material, the thickness you are aiming for, and why;

— visuals: sketches, drawings, renders, or photographs of the piece if it already exists;

— your contact details and your background (profession, school, workshop).

The piece does not have to exist. A drawn project is as admissible as a finished object: the jury judges the idea and its rightness, not the means of production.

Entering happens in two stages. You first declare your intention at **bosc-design.com/prix-arthur**. The organiser replies within five working days: either with the procedure for submitting your entry, or to tell you that your declaration has not been retained (see the next article).

Once admitted, you send your visuals to contact@bosc-design.com, subject “PRIX ARTHUR 2026 — your name”, as PDF or JPEG, 10 MB maximum per message; beyond that, by download link. French and English are equally accepted.

ARTICLE 5

Admission to the competition

Declaring an intention does not amount to admission to the competition. The organiser admits entrants at its discretion, having regard to how the intention fits the subject of the competition, to the seriousness of the approach, and to the number of entries it is able to examine.

Its decision need not be explained and gives rise to no compensation. It can under no circumstances rest on a discriminatory ground.

A declaration that is not retained does not prevent anyone from entering a later edition of the prize.

ARTICLE 6

The only constraint

One technical constraint: thickness. Each groove in the base measures 25 mm. Below 2 mm the screw holds nothing; above 25 mm the creation does not fit. Between the two, anything can happen. Height and width are not constrained: they are part of the proposal.

For the record: base of 12 × 10 × 4 cm, two grooves of 25 mm, a linear source housed in the central wall, one thumbscrew per groove.

Dimensioned drawings, the DWG file, photographs and the lighting principle are gathered in the **Arthur Kit**, free to download from the competition page: no sign-up, no form.

ARTICLE 7

Calendar

10 → 14 SEPTEMBER 2026	Launch at Maison&Objet and opening of entries.
30 NOVEMBER 2026	Entries close, 11.59 p.m. Paris time.
14 DECEMBER 2026	Ten selected, then three finalists, published on bosc-design.com and on Instagram.
LATE FEBRUARY 2027	Prix Arthur award, in Paris or Provence.

Any entry received after the closing time is set aside. The date and time of receipt by the organiser are what count.

ARTICLE 8

Selection and jury

Ten entries are retained, then three finalists, then one winner. The criteria, equally weighted:

— the originality of the gesture;

— the rightness of the light: what the creation does to the beam;

— feasibility: the piece must be able to exist;

— respect of the thickness constraint;

— the clarity of the story and the quality of the images.

The jury brings together Arthur and Jean Bosc and figures from design and architecture, whose names are announced on bosc-design.com before entries close. Its decisions are final and need not be explained.

ARTICLE 9

Prize

The winner receives:

— an invitation to a Prix Arthur event, at the Chardons bastide in Provence, with accommodation on site for the duration of the event;

— an Arthur Double lamp, to mount their piece on;

— a photographic shoot of their piece mounted on Arthur, made by us, and its promotion across Bosc Design's channels;

— an editorial presentation of the piece and its author in the design press.

The three finalists are also presented across Bosc Design's channels.

The piece is made by the winner themselves: the organiser does not manufacture it. It supplies the lamp, mounts the piece on it, photographs it and puts it forward.

The invitation is personal and non-transferable. The place, date, format and length of the event are set by the organiser and announced in good time. Accommodation on site is covered for the duration of the event; **travel to Provence remains at the winner's expense**. The prize cannot be exchanged for its cash value.

ARTICLE 10

Intellectual property

Each entrant remains the author and the owner of their creation.

By entering, they authorise the organiser to reproduce and communicate, free of charge, the visuals submitted, their name and their background, for the sole purpose of promoting the Prix Arthur 2026 and its following editions, on any medium, for three years from the closing of entries.

The organiser thereby acquires no right to manufacture or to sell. Should the manufacture or the edition of the piece ever be considered, it would be the subject of a separate written agreement, settling the author's credit and the terms of that edition.

Ideas and independent development. Copyright protects the form of a work, not the idea or the principle it puts to work: an idea, a process, a type of material or a way of treating light cannot be owned.

Bosc Design designs and develops its products continuously and independently, receives proposals from many sources, and may have begun, before the closing date, developments close to an entry. Entering therefore gives the entrant **no right, no claim and no exclusivity over Bosc Design's products, present or future**, including where one of them bears similarities to their proposal. The entrant waives any claim on that ground, **except for the identical reproduction of the original form they themselves submitted**.

Entrant's warranty. Each entrant warrants that they are the author of what they submit, that they hold all rights in it, and that their proposal infringes no third-party right — copyright, design right, trade mark, image rights. They indemnify the organiser against any third-party claim relating to their proposal and will reimburse the costs it causes. The organiser sets aside any entry that breaches this warranty.

ARTICLE 11

Personal data

The information collected is used solely to run the Prix Arthur 2026 and to keep entrants informed. The data controller is SARL Bosc Design. It is passed to no one else and is kept until 31 December 2027. Anyone may request access to, correction of, or erasure of their data by writing to contact@bosc-design.com.

ARTICLE 12

Reservations

The organiser may amend, shorten, extend or cancel the competition should circumstances require it; notice is then given on the competition page. The organiser cannot be held liable for an entry that is lost, incomplete or received late, nor for any technical failure of the network or of email. Entries are not returned.

ARTICLE 13

Acceptance

Entering constitutes full and unreserved acceptance of these rules. They may be consulted and downloaded freely at bosc-design.com/prix-arthur, and are sent on request.

These rules are governed by French law. Any claim must be addressed in writing to the organiser within one month of the award. Failing an amicable settlement, the competent courts are those of the organiser's registered office.

Bosc Design · 38 boulevard Victor Hugo · 13210 Saint-Rémy-de-Provence · France · contact@bosc-design.com · bosc-design.com/prix-arthur